



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221007-2022_105-DE
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

Le Vendredi 7 Octobre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 30 Septembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Frédéric TRUC - Olivier GIACOMETTI - Florent REYNAUD - Françoise VADA – Marguerite CARBONI – Elise FERRARI

Pouvoirs : Cyril LEJA à Maryse CASTELLANI – Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Jean-Charles QUERCIA à Caroline FRANCA

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Patricia ALUNNO – Pierre Dominique DALMASSO

Nombre des membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	13	3	3

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_105

Objet : 23 -7.5.5 : SUBVENTION CONFRERIE DE LA ST ELOI

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la Confrérie de La Sainte Eloi a fait parvenir une demande de subvention relative à l'organisation de la fête 2022.

En effet, compte tenu des incertitudes liées aux contraintes sanitaires et plus encore aux conditions de circulation post tempête Alex, la confrérie de la St Eloi avait fait part à la mairie, lors de l'instruction des demandes de subvention en début d'année, de son intention de ne pas solliciter d'aide financière, n'étant pas certaine d'organiser l'événement.

Malgré tout, les membres de l'association ont souhaité proposer ce rendez-vous traditionnel en juillet 2022.

Aussi, afin d'aider à l'équilibre des finances de l'association ~~comme chaque année, il est proposé~~
d'attribuer une aide postérieure exceptionnelle de :

AR Prefecture
006-210601639-20221007-2022_105-DE
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

Montant demandé : 4 000 €

Montant proposé au conseil municipal : 2 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A l'unanimité,

- D'octroyer une subvention de 2.000 € à l'association « Confrérie de la Saint Eloi »
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :